



Conférence

Les enjeux de la passation des marchés publics et des contrats de partenariat public-privé dans les espaces CEDEAO et UEMOA

Paris, vendredi 15 avril 2016 de 17h30 à 20h

Intervention Marc Frilet : Mise en place du cadre institutionnel et juridique comme facteur de réalisation de flux de projets en concession et partenariat public-privé dans l'espace UEMOA

➤ **Le besoin d'infrastructures de service public, état de lieux, problèmes et perspectives**

❖ **L'engouement de principe pour développer Concessions et autres PPP dans l'espace UEMOA**

- Quelques réussites incontestables mais une majorité de projets avortés ou en détresse
 - Première approche : projet par projet comment réussir ? (voir intervention Sophie Pignon)
 - Deuxième approche : Comment réussir la réalisation de flux de projets ?
 - ✓ les leçons apprises
 - ✓ les attentes des pays
 - ✓ les réponses insuffisantes apportées à ce jour par la communauté internationale

❖ **Réussir des flux de projets : La nécessité d'une nouvelle approche : pourquoi ? comment ?**

- les conclusions du G20 de Cannes : la découverte de l'existence de "Gold Standards"
- le cheminement d'une nouvelle approche pour formuler et mettre en œuvre des "Gold Standards"
 - Les analyses et les programmes
- le rôle des institutions internationales et le leadership de l'UNECE à travers les Centres d'Excellence pour atteindre plus rapidement les objectifs de développement durable (ODD)
 - Le rôle du Centre Global d'Excellence en France et son programme de travail
- Les principaux problèmes à traiter de façon ordonnée et coordonnée
 - Le programme de développement des bonnes pratiques et standards : programme conjoint avec les institutions et praticiens dans l'espace UEMOA

❖ **Comment mettre en place le cadre institutionnel et juridique suffisamment complet préalable à la réalisation des flux de projets**

- une approche UEMOA ?
- une approche OHADA ?
- Une approche pays ?
- une application directe de standards UN à venir ? Appréciation critique et propositions (ex: intégrité et transparence, conditions de préparation et de mise en concurrence, principes du droit des contrats publics équilibrés)